

I- INFORMATIONS SUR LE DEPARTEMENT KINE

Grade : Licence Professionnelle en Sciences de la Santé

Mention : Sciences de la Réadaptation

Option : Kinésithérapie

Dénomination : Filière des Masseurs Kinésithérapeutes d'Etat

II - HISTORIQUE / PHILOSOPHIE / OBJECTIFS DE LA FORMATION / COMPETENCES A ACQUERIR

2.1. BREVE HISTORIQUE

La filière (ou le département) des Masseurs Kinésithérapeutes d'Etat a été créé en 1976 à l'ENAM Lomé. Cette filière avait alors pour mission d'encadrer un programme d'étude conduisant à l'obtention d'un diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute après trois (3) année étude.

Au fil des années, la filière a subi de profondes évolutions avec un rayonnement régional grandissant. Actuellement, cette filière forme les étudiants nationaux et internationaux (Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Congo, Gabon, Centrafrique, etc) au parcours Licence selon le système LMD et l'Approche Par Compétence (APC).

La formation développe des compétences techniques, relationnelles et entrepreneuriales à travers les activités d'enseignements théoriques et pratiques à l'école puis sur le terrain professionnel.

Pour l'année académique 2023 - 2024, la filière a accueilli sa 34^{ème} promotion. En Août 2022, à la libération de sa 31^{ème} promotion, ce sont 406 diplômés au total que la filière mettait sur le marché de l'emploi depuis 1979 où elle a libéré la toute 1^{ère} promotion, toute nationalité confondue.

2.2. PHILOSOPHIE

Le programme de formation des Masseurs Kinésithérapeutes d'Etat se fonde sur des idéaux dont le fondement est d'agir non seulement sur la prévalence du handicap dans nos états, mais surtout d'agir sur la pleine et entière intégration des personnes en situation de handicap dans la société. La formation qu'offre la filière de kinésithérapie à l'ENAM Lomé met donc le patient au centre des préoccupations afin que le futur professionnel mesure par lui-même la grande problématique du handicap. A cet effet les techniques pédagogiques utilisées font de l'apprenant le premier responsable de sa propre formation.

2.3. OBJECTIFS

- ▶ Former des professionnels réflexifs et capables de répondre efficacement aux besoins de la population en matière de réadaptation fonctionnelle ;
- ▶ Contribuer à l'amélioration de la qualité des soins de kinésithérapie et de l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux services de réadaptation physique en offrant des programmes de formation adaptés aux besoins des populations

2.4. COMPETENCES A ACQUERIR

- ▶ Compétence 1 : Identifier les besoins et attentes des usagers en matière de santé et de capacité fonctionnelle.
- ▶ Compétence 2 : Définir les objectifs, stratégies et moyens de prévention, de maintien, restauration ou amélioration des capacités fonctionnelles.

- ▶ Compétence 3 : Mettre en œuvre les prestations de prévention, de maintien, de restauration ou d'amélioration des capacités fonctionnelles.
- ▶ Compétence 4 : Evaluer l'impact des prestations sur la santé et les capacités fonctionnelles des usagers et du personnel médical.
- ▶ Compétence 5 : Documenter les prestations, gérer les activités et améliorer sa pratique professionnelle.
- ▶ Compétence 6 : Contribuer au développement et à la promotion de la santé dans le système socio-sanitaire.
- ▶ Compétence 7 : Gérer un service ou unité de kinésithérapie et ses ressources.
- ▶ Compétence 8 : Coordonner des activités et coopérer avec d'autres professionnels.
- ▶ Compétence 9 : Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

2.5. PRINCIPES ET DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES

- ▶ Enseignement basé sur l'approche par compétences
- ▶ Méthodes pédagogiques actives, ouvertes, avec des techniques qui font appel à la participation des apprenants (études de cas, démonstrations, exposés débats, jeux de rôle, travaux en groupes)
- ▶ L'enseignement privilégie l'utilisation de ressources multimédias pour faciliter l'apprentissage et la recherche (salle multimédia, Internet, aides audiovisuels, brainstorming...)
- ▶ Le parcours se déroule en six (6) semestres correspondant à 180 Crédits d'Évaluations Capitalisables et Transférables (CECT)
- ▶ Un (1) crédit équivaut à 20 heures d'enseignements (12 heures d'enseignement présentiel et 8 heures pour le temps individuel de l'apprenant) et à 40 heures de stage.

III - MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION

3.1 - MODE D'EVALUATION

- ▶ **Évaluation formative** : Elle est organisée à mi-parcours des volumes horaires des cours soit par un devoir sur table d'une durée d'une (01) heure ou un travail de recherche et compte pour 40 % dans la note finale du cours.
- ▶ **Évaluation certificative** : Elle est organisée en fin de semestre et porte sur les capacités majeures auxquelles les cours font référence. Sa durée est de deux (02) heures et sa note compte pour 60 % dans la note finale du cours.
- ▶ La note d'un cours comprend les notes de l'évaluation à mi-parcours (40 %) et de l'évaluation de fin de semestre (60 %).
- ▶ La note de la formation clinique (Stage) est constituée de deux (2) entités : la note de la fiche d'évaluation remplie par le tuteur (60 %) et la note du rapport de stage (40 %).

3.2 - MODE DE VALIDATION

- ▶ Un cours ou un stage est validé si la note obtenue dans ce cours est égale ou supérieure à 10/20.
- ▶ L'Unité d'Enseignement (UE) est validée si l'apprenant obtient une note supérieure ou égale à 10/20 pour les cours (éléments constitutifs de l'UE) qui la constituent.

L'Unité d'Enseignement peut aussi être validée par compensation si la moyenne arithmétique de l'ensemble des notes obtenues dans les cours qui la constituent, est égale ou supérieure à 10/20 à condition qu'aucune note ne soit inférieure à 05/20.

- L'année est validée si les deux semestres qui la composent sont validés à 60 crédits. Toutefois, en cas de non obtention des 60 crédits à la fin d'une année, le passage en année supérieure sous réserve est possible sous les conditions suivantes :
 - Avoir obtenu au moins 80% des crédits pour passer du semestre 2 au semestre 3.
 - Avoir obtenu au moins 70% des crédits pour passer du semestre 4 au semestre 5 et validé les 100% des crédits des semestres 1 & 2. Autrement l'apprenant se trouve alors en situation d'échec en semestre 4 jusqu'à validation des 100% des crédits des semestres 1 & 2.
 - Pour la validation de la formation, tous les 180 crédits des 6 semestres doivent être validés avant d'être déclarés admis et autorisé à recevoir son attestation de diplôme.

Dans ces trois cas de figures, des examens de remédiation seront organisés selon des règles bien précises pour permettre aux étudiants concernés de se rattraper.

IV - EQUIPE PEDAGOGIQUE PERMANENTE

- M. SOSSA Adeboye Setondji, Moniteur Principal, Responsable de Filière, Responsable Pédagogique
- M. GNITIGNON Ani Palakibawi, Moniteur, Responsable Adjoint de Filière, Responsable des Evaluations
- M. ADJOSSOU A. M. Délali, Monitrice, Responsable des Stages
- M. DZAMESSI Koku Elom, Moniteur
- M. ODAH Kossi, Moniteur
- M. GUEME Djima, Moniteur

V – QUE FAIT UN KINESITHEREPEUTE ?

Le kinésithérapeute est formé pour intervenir dans tous les domaines de la santé. Il intervient en traumatologie, orthopédie, dans les affections rhumatismales, maladies neurologiques, les troubles de l'équilibre, de l'incontinence urinaire et fécale, oncologie, affections respiratoires et cardio-vasculaires, dans les troubles de la déglutition, rééducation pédiatrique, assouplissement des cicatrices après chirurgie... Le kinésithérapeute peut intervenir à tout âge de la vie de ses patients. Il intervient aussi dans la promotion de la santé (sensibilisation individuelle ou de groupe en matière de santé) et du bien – être. Il intervient dans la gestion de la douleur, il participe à des actions de santé publique.

VI - DEBOUCHES

Milieux hospitaliers publics ou privés

Centres de rééducation publics ou privés

Exercice en clientèle privée (cabinet privé individuel ou en groupe)

Milieux sportifs (tout type de sport y compris le handisport)

ONGs (intervenant dans la réadaptation)

VII -CURRICULUM

Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE KIN 111 ETIQUE, DEONTOLOGIE ET LEGISLATION, SOCIOLOGIE DE LA SANTE, HANDICAP ET DEPENDANCE	UE KIN 121 PSYCHOLOGIE	UE KIN 231 PATHOLOGIES NEUROMOTRICES	UE KIN 241 INFORMATION, COMMUNICATION, GESTION DES SERVICES DE SANTE, ADMINISTRATION, DROIT DU TRAVAIL	UE KIN 351 PNEUMO-CARDIOVASCULAIRE	UE KIN 361 PHARMACOLOGIE, SYSTEME SANITAIRE AU TOGO
UE KIN 112 GESTES ET SOINS	UE KIN 122 SEMIOLOGIES ET PATHOLOGIES GENERALES	UE KIN 232 PATHOLOGIES MUSCULO SQUELETTIQUES ET IMAGERIE MEDICALE	UE KIN 242 RECHERCHE EN SANTE ET PROJET PROFESSIONNEL 2	UE KIN 352 URO-GYNECOLOGIQUE	UE KIN 362 ACTIVITE PHYSIQUE, SPORT, HANDISPORT ET VIEILLISSEMENT
UE KIN 113 PREVENTION ET EDUCATION A LA SANTE	UE KIN 123 RECHERCHE EN SANTE ET PROJET PROFESSIONNEL 1	UE KIN 233 PATHOLOGIES INFANTILES	UE KIN 243 PRISE EN CHARGE KINESITHERAPIQUE NEUROMOTRICES 2	UE KIN 353 PRISE EN CHARGE KINESITHERAPIQUE SPECIFIQUE	UE KIN 363 EDUCATION THERAPEUTIQUE ET PEDAGOGIE
UE KIN 114 PHYSIOLOGIE GENERALE, ANATOMIE ET BIOMECHANIQUE DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR 1	UE KIN 124 PHYSIOLOGIE, ANATOMIE ET BIOMECHANIQUE DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR 2	UE KIN 234 PRISE EN CHARGE KINESITHERAPIQUE NEUROMOTRICES 1	UE KIN 244 FACILITATION NEURO MUSCULAIRE	UE KINE 354 HANDICAP ET READAPTATION	UE KIN 364 RECHERCHE EN SANTE ET PROJET PROFESSIONNEL 4
UE KIN 115 TECHNIQUES FONDAMENTALES EN KINESITHERAPIE	UE KIN 125 NOTION D'APPAREILLAGE ET CONFECTION D'APPAREILS D'IMMOBILISATION	UE KIN 235 PRISE EN CHARGE KINESITHERAPIQUE MUSCULO SQUELETTIQUES 1	UE KIN 245 PRISE EN CHARGE KINESITHERAPIQUE MUSCULO SQUELETTIQUES 2	UE KIN 355 RECHERCHE EN SANTE ET PROJET PROFESSIONNEL 3	UE KIN 365 STAGES CLINIQUES
	UE KIN 126 EVALUATIONS CLINIQUES	UE KIN 236 STAGES CLINIQUES	UE KIN 246 PRISE EN CHARGE KINESITHERAPIQUE INFANTILE	UE KIN 356 STAGES CLINIQUES	
	UE KIN 127 AGENTS PHYSIQUES		UE KIN 247 STAGES CLINIQUES		